





Jeudi 31 Mars 2022

Commission de Discipline Commission Sportive

N° 23 – Vendredi 25 mars 2022

Tirage des coupes départementales









COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 17 Mars 2022 Procès-Verbal n° 29

Président: Mr. BAUDOUIN Gilles **Vice-Président**: Mr. ROUGER Alain **Secrétaire**: Mr GODET Jean-Marie

Membre Présent : Mr. GODET Jean-Pierre

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.



Le Procès-Verbal n° 28 du 10 mars 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 05/06 MARS 2022

Match n° 50603.2 Mauzé Rigné (2) - Mahorais (2) en D4 poule B

Dossier transmis par la Commission de Discipline

Participation d'un joueur du club de Mauzé Rigné suspendu 3 matchs dont l'automatique + 1 match avec sursis à compter du 31 janvier 2022

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 10 Mars 2022 PV N° 24, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de Mauzé Rigné (1).

La Commission Sportive Litiges et Contentieux enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir : Match perdu par pénalité à l'équipe de Mauzé Rigné (2) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Mahorais (2) avec 3 buts et 3 Points.

Match n° 50480.2 Clussais (1) - Celles Verinnes (2) en D3 poule D

Arbitre: Mr. MORTREUIL Jérémy

Match arrêté par l'arbitre pour cause d'intempéries

- Rapport de l'arbitre reçu, sur les conditions d'arrêt de la rencontre
- Mail du club de Clussais reçu

Match reprogrammé au Dimanche 20 mars 2022, même lieu, même heure.





WEEK-END DU 12/13 MARS 2022

FORFAIT GENERAL

Amende de 30€

Match n° 51014.2 Mauzé Rigné (3) / Argentonnais Pays (4) en seniors D5 − poule B ➤ Mauzé Rigné (3) 5ème Forfait Les adversaires hebdomadaires de cette équipe seront exempts.

FORFAITS

Amende de 50 €

Match n° 50744.2 St Maixent de Beugné 1 – Champdeniers Pamplie 2 en D4 poule D ➤ St Maixent de Beugné 2ème forfait

Amende de 30 €

Match n° 51012.2 Vrère (3) / St Cerbouillé (3) en seniors D5 – poule B ➤ St Cerbouillé 1er forfait

Match n° 50948.2 Nueillaubiers (4) / Interbocage FC (4) en seniors D5 − poule A ➤ Interbocage FC 4ème forfait

Match n° 51475.2 Exireuil (2) / Pays Maixentais (3) en seniors D5 – poule E ➤ Exireuil 1er forfait

Match n° 53064.1 Payroux-Charroux Mauprévoir (1) / Vrère (1) en Coupe poitou Féminine A8 – poule A ➤ Vrère 2ème forfait

Match n° 51478.2 Augé Azay LB (2) / Ste Néomaye Romans (2) en seniors D5 – poule E ➤ Augé Azay LB 4ème forfait

Match n° 54037.2 Niort RC (1) / Niort Chamois (1) en Futsal D1 poule B ➤ Chamois Niortais 1er forfait

Match n° 54036.2 Foc Vouilletais (1) / Celles Verrines (1) en Futsal D1 poule B ➤ Celles Verrines 2ème forfait

Match n°54166.1 Celles verrines (1) / Thouars Foot (2) en Féminines A8 U14/U17 poule B ➤ Thouars 2ème forfait

Amende de 20 €

Match n°53672.1 Vergenton/Louzy/Ene (2) – Parthenay Viennay (3) en U15 Foot A7 – poule A ➤ Vergenton/Louzy/Ene 1er forfait

Match n°53686.1 La Crèche/Uspm/Ste Eanne (2) – Le Tallud/Sud Gâtine (2) en U15 Foot A7 – poule B ➤ Le Tallud 1er Forfait

Match n°53981.1 Haut Val de Sèvre (2) – Gati Foot (3) en U13 4ème division poule B ➤ Gati Foot 1er Forfait

DEMANDES AUTORISATION TOURNOIS

Du club de Nueillaubiers : ➤ Samedi 21 mai 2022 tournoi U10-U11 Du club de Périgné AS : ➤ Lundi 18 avril mai 2022 tournoi à 6

Tournois autorisés sous réserve que tous les joueurs soient licenciés FFF et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

DECLARATIONS TOURNOIS

Frais de déclaration Tournoi 24 €

Fc Nueillaubiers : 21 mai 2022 Périgné AS : 18 avril 2022

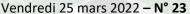
MODIFICATIONS

WEEK-END DU 19/20 MARS 2022

Le match n° 51541.2 Ardin/Autize 4 – Avenir 79 en D5 poule F se déroulera le samedi 19 mars 2022 à 20 h 00 sur le stade d'Ardin.

OFFICIEL - LFNA FOOT - DEUX-SÈVRES







Le match n° 50947.2 Voulmentin (3) – Pays de l'Ouin (3) en D5 poule A se déroulera le dimanche 20 mars à 15h00 sur le stade de St Clémentin.

Le match n° 51676.2 Sauzéen/Paizay (2) – Limalonges (1) en D5 poule H se déroulera le dimanche 20 mars 2022 à 15h00 sur le stade de Paizay le Tort.

Le match n°51411.2 Sud Gatine (3) – St Aubin le Cloud (3) en D5 poule D se déroulera le dimanche 20 mars à 15h00 sur le terrain de Verruyes.

VENDREDI 15 AVRIL 2022

Le match n° 51077.2 Pays Thénezéen (3) – Chatillon Pompaire (2) en D5 poule C se déroulera le vendredi 15 avril 2022 à 20h00 sur le stade de Thénezay.

WEEK-END DU 07/08 MAI 2022

Le match n° 50949.2 St Amand (3) – Aubinrorthais (3) en D5 poule A se déroulera le dimanche 08 mai 2022 à 15h00 sur le stade de St Amand.

Le Secrétaire Jean-Marie GODET Le Président Gilles BAUDOUIN





COMMISSION SPORTIVE

Réunion du 24 Mars 2022 Procès-Verbal n° 30

Président: Mr. BAUDOUIN Gilles **Vice-Président**: Mr. ROUGER Alain **Secrétaire**: Mr GODET Jean-Marie

Membre Présent : Mr. GODET Jean-Pierre

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Le Procès-Verbal n° 29 du 17 mars 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

WEEK-END DU 29/30 JANVIER 2022

Match n° 51253.2 Le Tallud 2 – Cerizay Portugais 1 en D2 poule Nord

Arbitre: Mr. CHAUVET Baptiste

Dossier transmis par la Commission de Discipline

Dossier en instance : saisie par la Commission d'Appel

WEEK-END DU 12/13 MARS 2022

Match n° 50410.2 Niort St Florent (3) - Avenir de l'Autize (1) en D3 poule C

Dossier transmis par la Commission de Discipline

Participation d'un joueur du club de Niort St Florent suspendu 1 match ferme pour avertissements répétés à compter du Lundi 07 mars 2022

La Commission de Discipline lors de sa réunion du 17 Mars 2022 PV N° 25, a donné match perdu par pénalité à l'équipe de **Niort St Florent (3).**

La Commission Sportive enregistre la décision prise par la Commission de Discipline, à savoir :

Match perdu par pénalité à l'équipe de Niort St Florent (3) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de l'Avenir de l'Autize (1) avec 5 buts et 3 Points.

OFFICIEL - LFNA FOOT - DEUX-SÈVRES





FORFAITS

Match n° 51586.2 Niort St Florent (4) – Sauzéen USA (1) en Départemental 5 poule G du 20/03/2022

Forfait de l'équipe (1) du club de Sauzéen USA

En application des RG de la LFNA: Article 19 paragraphe B « constatation d'un forfait et conséquence sportive » alinéa 7

Qui dit : Au cours d'un championnat régional ou départemental, le forfait d'une équipe entraîne par la même façon le forfait des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge.

De même, le forfait général d'une équipe entraîne le forfait général des équipes inférieures du club de la même catégorie d'âge sauf pour les équipes de jeunes.

Par conséquent la commission enregistre le forfait de l'équipe de Sauzéen USA (2) en D5 poule H à la date du 20/03/2022.

Amende de 30 €

Match n°51586.2 Niort St Florent (4) – Sauzéen (1) en seniors D5 poule G ➤ Sauzéen 1er forfait

Match n°51676.2 Sauzéen/Paizay le Tort (2) – Limalonges (1) en seniors D5 poule H ➤ Sauzéen/Paizay le Tort 2ème forfait

DEMANDES AUTORISATION TOURNOIS

Du club de Pays Thénezéen : ➤ Samedi 14 mai 2022 tournois U11 et U13

Tournoi autorisé sous réserve que tous les joueurs soient licenciés FFF et que ce jour-là, le terrain ne soit pas occupé par une compétition officielle.

DECLARATIONS TOURNOIS

Frais de déclaration Tournoi 24 €

ES Pays Thénezéen: 14 mai 2022 tournois U11 et U13

MODIFICATIONS

En raison de cas de Covid au sein du club de LA CRECHE et après étude des éléments fournis par ce club :

- la rencontre de D2 poule sud n° 51349.2 La Crèche (1) Brûlain (1) est reportée au samedi 16 avril 2022 même lieu, même heure.
- la rencontre de D4 poule D n° 50747.2 Ste Néomaye Romans (1) La Crèche (2) est reportée au dimanche 17 avril 2022 même lieu, même heure.

Le Secrétaire Le Président

Jean-Marie GODET Gilles BAUDOUIN





Tirage au sort des 1/8èmes de Finale des Coupes : Deux-Sèvres et Saboureau

Manifestation qui s'est déroulée au Parc des Sports de « L'ENJEU » à Parthenay ce jeudi 24 Mars 2022.

Nous tenions à remercier tout particulièrement les Animateurs de Radio Gâtine pour la qualité de leur prestation déployée lors de ce tirage.

Remerciements également au club de Parthenay Viennay pour l'accueil et l'organisation de cette manifestation.

Nous avons enregistré la présence de nombreux clubs concernés par le tirage, dont certains qui avaient fait le déplacement malgré la distance.

Tirage effectué par la main de « Anita GODET » membre du club de Parthenay Viennay.

En coupe des Deux-Sèvres, les équipes qui vont se rencontrer lors des prochains matchs se répartissent comme suit : 8 équipes de D1 - 7 équipes de D2 et 1 équipe de D3.

En coupe Saboureau, l'équilibre Nord-Sud est respecté. Les équipes évoluent toutes dans le championnat de D4, et se répartissent comme suit : 7 équipes premières pour 9 équipes réserves.

Rencontres se dérouleront le week-end des 16/17 Avril 2022

A ce stade de la compétition, nous entrons dans la dernière ligne droite. Les rencontres issues du tirage nous en donnent un avant-goût. Quelques matchs à l'issue incertaine avec pour certains des déplacements chez un adversaire qu'ils vont découvrir. Il ne faut pas oublier non plus les derbys qui mettront aux prises des équipes voisines.

Ci-après la liste des rencontres





COUPE DES DEUX-SEVRES

1/8èmes DE FINALE – 16 et 17 Avril 2022 (20 h 00 et 15 h 00)

Equipes qualifiées pour disputer les 1/8èmes de finales :

D1	A.V. 79	D2-N	CERIZAY CO (2)	
D1	ARDIN	D2-N	CHANTL.COURL.CHAP.	
D1	AIRVO ST JOUIN	D2-N	LE TALLUD (2)	
D1	BRESSUIRE FC (3)	D2-S	BEAUVOIR	
D1	FRONTENAY ST SYMPHORIEN	D2-S	BOUTONNAIS	
D1	NUEILLAUBIERS (2)	D2-S	GATI FOOT	
D1	PAYS ARGENTONNAIS	D2-S	SUD GATINE FC	
D1	VRINES	D3	CHICHE	

1/8èmes de finales - Dates des rencontres : 16/17 Avril 2022 à 20h00 & 15h00

Match	Recevant	Score	Visiteur
4	BEAUVOIR		GATI FOOT
ı	BEAUTOIN		GATTOOT
2	PAYS ARGENTONNAIS	ARGENTONNAIS A.V. 79	
3	CHICHE	ARDIN	
4	AIRVO ST JOUIN		CHANTL.COURL.CHAP.
5 NUEILLAUBIERS (2) VRIN		VRINES	
6 CERIZAY CO (2)		FRONTENAY ST SYMPHORIEN	
7	SUD GATINE FC		BOUTONNAIS
8	BRESSUIRE FC (3)		LE TALLUD (2)





1/4 finales – Coupe Deux-Sèvres : Sur le terrain du club 1er nommé

Equipes qualifiées pour disputer les 1/4 de finales : Dimanche 22 Mai 2022 à 15h00

Match	Recevant	Visiteur
Α	Vainqueur match: 7	<u>Vainqueur match</u> : 6
В	Vainqueur match: 3	Vainqueur match : 1
С	Vainqueur match: 8	<u>Vainqueur match</u> : 5
D	<u>Vainqueur match</u> : 2	Vainqueur match : 4
	1/2 finales : 05 Juin - Sur terrain neutre	, désigné par la Commission Sportive
	1/2 finales : 05 Juin - Sur terrain neutre	e, désigné par la Commission Sportive
Match	1/2 finales : 05 Juin - Sur terrain neutre Recevant	y, désigné par la Commission Sportive Visiteur
Match		
Match 1		
	Recevant	Visiteur

Finale: Dimanche 19 Juin







COUPE SABOUREAU

1/8èmes DE FINALE - 16 et 17 Avril 2022 (20 h 00 et 15 h 00)

Equipes qualifiées pour disputer les 1/8èmes de finales :

D4	AMICALE ST MARTIN	D4	MONCOUTANT SA (3)	
D4	AVENIR AUTIZE (2)	D4	MONTRAVERS	
D4	BEAULIEU BREUIL (2)	D4	PARTHENAY VIENNAY (3)	
D4	BESSINES ASPTT	D4	PERIGNE	
D4	CHANTL.COURL.CHAP. (3)	D4	PLAINE GATINE	
D4	CHATILLON POMPAIRE	D4	SUD GATINE FC (2)	
D4	FORS	D4	ST SAUVEUR (2)	
D4	FRONTENAY ST SYMPHORIEN (2)	D4	VENISE VERTE (2)	

1/8èmes de finale - Dates des rencontres : 16/17 Avril 2022 à 20h00 & 15h00

Match	Recevant	Score	Visiteur
1	PERIGNE		AMICALE ST MARTIN
2	BEAULIEU BREUIL (2)		AVENIR AUTIZE (2)
3	MONCOUTANT SA (3)		SUD GATINE FC (2)
4	FORS		FRONTENAY ST SYMPHORIEN (2)
5	PARTHENAY VIENNAY (3)		BESSINES ASPTT
6	CHANTL.COURL.CHAP. (3)		CHATILLON POMPAIRE
7	ST SAUVEUR (2)		MONTRAVERS
8	PLAINE GATINE		VENISE VERTE (2)





1/4 finale – Coupe Saboureau : Sur le terrain du club 1er nommé

Equipes qualifiées pour disputer les 1/4 de finales : Dimanche 22 Mai 2022

Match	Recevant	Visiteur		
Α	Vainqueur match: 6	Vainqueur match : 7		
В	Vainqueur match: 4	Vainqueur match: 8		
С	Vainqueur match: 1	Vainqueur match : 5		
D	Vainqueur match: 3	Vainqueur match : 2		
1/2	1/2 finales Dimanche 29 Mai 2022 : Sur terrain neutre désigné par la Commission Sportive			
Match	Recevant	Visiteur		
1	<u>Vainqueur match</u> : A	Vainqueur match: B		
2	<u>Vainqueur match</u> : D	Vainqueur match : C		

Finale : Dimanche 12 Juin







COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du 17 Mars 2022 Procès-Verbal n° 18

Président : Mr. ROUGER Alain

Vice-Président : Mr. BAUDOUIN Gilles **Secrétaire** : Mr GODET Jean-Marie

Membres Présents: MM. GAUVIN Francis – PRUNIER Jacky

Excusé: Mr. PETIT Jean-Jacques

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Le Procès-Verbal n° 17 du 10 mars 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Match n° 50946.2 FC3C (4) - St Sauveur (3) en D5 poule A

Arbitre Bénévole : Mr. MORIN Florian

Réserve d'avant match du club de St Sauveur

Je soussigné Noirault Thibault, N° de licence 2546784674 Capitaine de US St Sauveur, porte des réserves sur la Qualification et la Participation au match de toute l'équipe du FC3C. Motif : Ces joueurs, qui ont participé au dernier match en équipe supérieure ne peuvent être incorporés en équipe inférieure et participer à la présente rencontre, l'équipe supérieure ne jouant pas ce jour ou dans les 24 heures

La Commission déclare la réserve régulièrement confirmée, recevable en la forme. Après vérification des feuilles de matchs constate :

Qu'aucun joueur ayant participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures, ne figurait sur la feuille du match citée en référence, alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 : en championnat Départemental 2 poule Nord : Chantel.Courl.Chap. (1) – Vasles (1) du 12/03/2022 à 20h00.

Match de référence pour l'équipe 2 : en championnat Départemental 3 poule A : Saint Amand S/ Sèvre (1) - Chantel.Courl.Chap. (2) du 13/03/2022 à 15h00.

Match de référence pour l'équipe 3 : en championnat Départemental 4 : Chantel.Courl.Chap. (3) – Inter Bocage Fc (3) du 06/03/2022 à 15h00.

OFFICIEL - LFNA FOOT - DEUX-SÈVRES





Par conséquent, déclare la Réserve non fondée.

Score acquis sur le terrain confirmé, à savoir : Chantel.Courl.Chap. (4) – St Sauveur (3) 2-0

Les droits de confirmation, soit 37€, seront portés au débit du club de St Sauveur.

Le Secrétaire Jean-Marie GODET Le Président Alain ROUGER





COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Réunion du 24 Mars 2022 Procès-Verbal n° 19

Président : Mr. ROUGER Alain

Vice-Président : Mr. BAUDOUIN Gilles **Secrétaire** : Mr GODET Jean-Marie

Membres Présents: MM. GAUVIN Francis – PETIT Jean-Jacques - PRUNIER Jacky

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant le Bureau du District dans les formes réglementaires dans un délai de 7 jours à compter du lendemain de la notification de la décision contestée.

Les Frais de Procédure, soit la somme de 73.00 € seront débités du compte du club appelant.

Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.



Le Procès-Verbal n° 18 du 17 mars 2022 est adopté à l'unanimité des Membres présents.

Match n° 51072.2 Chiché 3 – Boismé Clessé 3 en D5 poule C

Arbitre: Mr. AHAMADA Mouhamadi

Réserve d'avant match du club de Chiché

Je soussigné MINOZA Julien licence n° 1152410189, Capitaine du club de Chiché, formule des réserves sur la qualification et/ou la participation de l'ensemble des joueurs du club de Boismé Clessé, pour le motif suivant : des joueurs du club de Boismé Clessé sont susceptibles d'avoir participé au dernier match d'une équipe supérieure du club qui ne joue pas le même jour ou le lendemain.

Que les joueurs : BUFFETEAU Pierre licence n° 2543270136 – CHAUSSERAY Victor licence n° 2544051563 – BUFFETEAU Romain licence n° 2544051483 - GABORIAUD Tanguy licence n° 2543768333 – JEAUNEAU Baptiste licence n° 2544572776 – RAOUL Alexis licence n° 2544466084 – BERTHE Tony licence n° 1132424375 – LEBON Ludovic licence n° 2547161355 ARNAUD Romain licence n° 2544451095 et OBJOIS Dylane licence n° 11224611915. Ont participé à la dernière rencontre officielle d'une des équipes supérieures de leur club alors que celles-ci ne jouaient pas un match officiel le même jour ou le lendemain.

Match de référence pour l'équipe 1 : en championnat Départemental 4 poule C : Boismé Clessé (1) – Moncoutant (3) du 13/03/2022 à 15h00.

Match de référence pour l'équipe 2 : en championnat Départemental 5 poule A : Boismé Clessé (2)

St Amand / Sèvre (3) du 20/03/2022 à 15h00.

OFFICIEL - LFNA FOOT - DEUX-SÈVRES





En application des R.G de la LFNA : Article 26 Paragraphe C/2 - Restrictions collectives : La Commission, déclare l'équipe de Boismé Clessé (3) en infraction.

Par conséquent donne match match perdu par pénalité à l'équipe de Boismé Clessé (3) avec 0 but et le Retrait d'1 point pour en attribuer le gain à l'équipe de Chiché (3) avec 3 buts et 3 points.

Les droits de confirmation soit 37€, seront portés au débit du club de Boismé Clessé.

Le Secrétaire Le Président

Jean-Marie GODET Alain ROUGER





NOS PARTENAIRES



















Guy Limoges Terrains de Sport

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA COHÉSION SOCIALE



Crédit Mutuel













Le bon sens a de l'avenir













AVIS AUX CLUBS



Rappel des mesures gouvernementales Décret n°2022-51 du 22/01/2022

Mesures applicables au 14/03/2022

Accueil du public :



- Plus de présentation du pass vaccinal ou sanitaire
- le port du masque n'est plus obligatoire
- Places assises en tribune ou debout avec respect de la distanciation

Buvettes - Restauration autorisées dans le respect des protocoles sanitaires



- Suppression du Pass VACCINAL / Pass SANITAIRE
- Pas de salutations / croisements entre les joueurs/ses, arbitres, dirigeant(e)s ou délégué(e)s
- Report envisagé si 4 nouveaux cas positifs, (3 Futsal) sur 7 jours glissants ou si l'ARS impose un isolement



- Désignation d'un(e) référent(e) Covid
- Zone des vestiaires accessible uniquement aux personnes essentielles à l'organisation de la rencontre avec pass vaccinal ou sanitaire.
- · Animation, coup d'envoi fictif à proscrire











Section sportive feminine

Viens tenter ta chance! Si tu veux mêler les études au lycée et les entrainements de football, rejoins la section sportive du lycée de la venise verte ou tu pourras grâce à des horaires aménagés t'entrainer jusqu'à quatre fois par semaine avec le soutien des Chamois Niortais.

Le dossier d'inscription est à retirer sur le site internet du lycée de la venise verte. Le concours d'entrée est ouvert à toute joueuse né en **2006 ou 2007** pour une rentrée en **seconde ou première.**

Contact: Cyril Savarit, responsable des section sportives du lycée 06.77.17.96.58







SensationnELLES

INTERMARCHÉ, partenaire officiel du football français, souhaite renforcer son soutien à la pratique féminine et aux clubs engagés pour le football féminin amateur, en partenariat avec le journal l'Équipe et le magazine Marie Claire, et naturellement en collaboration avec la Fédération Française de Football.

Laure Boulleau, consultante TV et ex internationale, est la marraine de SENSATIONNELLES.

En participant à cet appel à projet, vous tentez votre chance pour gagner des dotations exceptionnelles :

- Faire vivre à certaines de vos jeunes joueuses (U14 à U18) et à leurs coaches une fantastique expérience sociale, un summer camp sportif et linguistique, au mois d'août prochain, dans un club anglais emblématique du football féminin, l'un des clubs les plus engagés au monde au niveau social, le Lewes FC,
- Un soutien financier de 10.000 euros par an pendant trois ans pour vous aider à réaliser vos projets à vocation sociétale.
- Pour candidater, il vous suffit de compléter le formulaire en cliquant sur le lien ci-dessous
- https://aupluspresdusport.intermarche.com/sensationnelles/formulaire.

Vous pouvez retrouver toutes les informations sur ce programme sur la plateforme Au Plus Près du Sport : https://aupluspresdusport.intermarche.com/sensationnelles

Huit clubs seront dans un premier temps, sélectionnés par notre jury pour participer au challenge final qui se déroulera le 27 juin prochain à Paris.

A lire également, https://www.fff.fr/article/6928-intermarche-un-projet-sensationnelles-.html











INFOS CLUBS













Invitation Tournoi FC NUEILLAUBIERS <u>U10/U11</u>

Madame, Monsieur

Le FCN met en place sa 10 ème éditions du tournoi U10-U11, le <u>samedi 21 mai 2022</u> (8 joueurs + 2 remplaçants) : nous souhaitons réunir 24 équipes U10-U11 la même journée

Le montant de l'engagement est fixé à 25 euros pour la première équipe puis ensuite 15 euros pour une d'eme équipes et gratuit pour une 3ème équipe. Ceci afin de récompense channe marticeant et leurs éducateurs.

Une restauration sera possible sur place (sandwichs, grillades, frites)

Les inscriptions se font par retour du coupon-réponse ci-joint dessous avant le <u>1er</u> mai 2021 pour permettre de faciliter l'organisation.

Les premières équipes inscrites seront retenues en priorité pour participer au tourno

De plus, vous recevrez ultérieurement votre confirmation d'inscription et le règlement tournoi.

En espérant vivement vous compter parmi nos participants afin de faire de ce tourne une réussite,

Recevez Madame, Monsieur l'expression de nos sentiments sportifs les meilleur

Tournoi U10-U11

Samedi 21 mai 2022

Nom du club :

- Non, nous n'engageons pas d'équipe (rayer la mention inutile)

Nom:

Prénom:

Adresse:

Mail:

Tél :

Merci de joindre le règlement avec le coupon-réponse et de retourner ce coupon <u>a</u> Jérémy DROCHON à <u>l'adresse indiquée en ci dessous</u>

Correspondant tournoi : (réponse à renvoyer à cette adresse)
DROCHON Jérémy – Stade A Tuzelet, 3 place des sports – 79250 Nueil Les Aubiers
Tél : 06-43-44-15-29 – drochon.jeremy@gmail.com













Engagement limités à 32 équipes par catégorie	TO STATE OF THE ST	Composition d'une équipe 8 joueurs + 2 remplaçants
	COUPON - REPONSE	
	NOM DU CLUB :	
	□ PARTICIPERA AU TOURNOI NOMBRES D'ÉQUIPE : Equipes U10/U11 :	
	RESPONSABLE : Nom : Prénom : Téléphone : E-Mail :	
Ī	□ NE PARTICIPERA PAS AU TOURNOI REPONSE AVANT LE 1 ^{er} AVRIL 2022	
	Tarifs : 30 € par équipe 25 € à partir de la 2 ^{ème} équipe d'une même catégorie	









UL













